

Carnet des Ateliers

Une artiste calomniée. — Sous ce titre, Yvanhoe Rambosson vient de publier un généreux article dans *Comœdia*. Il proteste, ainsi que je l'ai fait et ne cesserai de le faire, contre l'ignoble campagne dont est victime la plus probe, la plus personnelle et la plus courageuse des artistes, Mme Marguerite Pangon. Vous vous souvenez de cette ténébreuse — et hollandaise — machination. Mme Pangon a créé le « Batik français »; son entreprise est prospère. Fait-on grief à un décorateur d'être chef d'entreprise ? Sûe et Mare, Ruhlmann, Francis Jourdain, Chareau et Domin, presque tous les meubliers, n'ont-ils pas des ateliers, des dessinateurs, des vendeuses, etc. ? Mme Pangon, donc, a réussi, à force de courage, de méthode, de talent. A cinq heures et demie, tous les matins, elle est à l'atelier, dirigeant ses cinquante ouvrières (qui l'aiment comme une maman et la respectent parce qu'elle donne l'exemple, met la main à la pâte et a l'esprit juste); elle a l'œil à tout, calcule, dessine, dirige l'agrandissement des croquis, surveille les manipulations de la cire, des bains de teinture, de la benzine, reçoit les clientes, en un mot, trime sans relâche.

Ses ouvrières sont des fillettes de douze à quinze ans, et non des collaboratrices; Mme Pangon n'a jamais été aidée — ce qui eût été son strict droit d'ailleurs — par personne, et ses arabesques, ses figures, ses harmonies de batik sont dues à elle seule. J'ajoute, afin qu'on ne me traite pas de thuriféraire, que je n'approuve point toutes les compositions décoratives de Mme Pangon et les ai même parfois vivement critiquées. Mais, il ne s'agit pas ici d'esthétique.

Il y a dix ans, Marguerite Pangon reçoit un solliciteur affolé, sans le sou; il se nomme Rooker, il lui est envoyé par une collègue, la distinguée brodeuse Louise Revillod-Grenant. Elle le prend à son service, lui confie des agrandissements de schémas, et surtout l'occupe à « faire la place ». Rooker partait dans Paris vendre des tissus batiks; il allait surtout à la Rotonde, où il fréquenta tous les artistes qui y discutent le cubisme parmi la fumée des pipes; il vendait des batiks aux maîtresses de ces messieurs; noter ce point qu'on connaît Rooker dans ce café de Montparnasse.

Rooker meurt, en des circonstances mystérieuses pour le public, mais que la police a élucidées et dont elle sait le fin mot. A peine Rooker a-t-il disparu qu'apparaît un sieur Fontenailles. Il paraît que M. Fontenailles est homme de lettres; je n'en doute pas, mais je suis un peu au courant de ce qui s'écrit, et j'avoue n'avoir jamais lu cette signature au bas d'un article de journal ou de revue, voire sur la couverture d'un livre. Et M. Fontenailles s'instaure le « vengeur » de Rooker, qui n'a point besoin d'être vengé, et pour cause. Rooker (dont certaines personnes prétendent qu'il a succombé hélas, à l'abus des stupéfiants) serait, au dire de M. Fontenailles, homme de lettres, mort de désespoir. Mme Pangon le persécutait; Mme Pangon se servait de ses dessins sans le nommer. Mme Pangon a exposé au « Salon d'Automne » de 1922, un batik... qui est de Rooker.

Or, *jamais* Rooker n'a — avant de disparaître — protesté contre celle qui fut (et qu'il nommait) sa bienfaitrice; jamais Rooker n'a dit que le batik du Salon fût de lui; s'il s'était estimé frustré, exploité, par une entrepreneuse, une « négrière », il eût adressé sa plainte au Comité de l'« Automne », au Syndicat de la Presse artistique, à un avocat. Il n'en a rien fait.

Selon toutes vraisemblances, ce Rooker devait, à la Rotonde notamment, se vanter un peu, et, pour ne point être traité de courtier, de placier, prétendre devant les « poules » des esthètes scandinaves, que les batiks étaient son œuvre. Et Mme Pangon, qui n'a pas ignoré ce vénial mensonge de vaniteux, en souriait.

C'est à la Rotonde que s'est montée la cabale actuelle. Le « vengeur de Rooker » a exhumé un croqueton informe (que j'ai vu). Ce croqueton aurait été trouvé dans les papiers posthumes de Rooker; et c'est, clame le ven-

geur, le schéma, la première idée du batik de l'« Automne » 1922.

Notre homme ne perdant pas le temps, brandit le bienheureux papier au-dessus des soucoupes de la Rotonde, et persuade sans difficulté les candides buveurs d'amers que Rooker a été indignement volé par Mme Pangon; on table sur les grands mots de propriété artistique et de sauvegarde de l'art moderne. « Signez une pétition contre l'exploiteuse ! » Et la pétition circule, qui se couvre de noms. Un des signataires, peintre japonais fort connu, a donné sa signature, sans même avoir vu le griffonnage attribué à Rooker, « il a fait, dit-il, comme les copains » moutons de Panurge.

Or, ce griffonnage, toute la question est de savoir s'il est *antérieur* ou *postérieur* au batik de 22; postérieur, ce n'est donc qu'une copie, faite pour les besoins de la cause, et l'os a trompé tous les protestataires de la Rotonde. L'enquête de justice éclaircit ce point.

Vous me demanderez la raison de cette campagne, le pourquoi de la machination; j'ai ouï dire que cette accusation invraisemblable fomentée contre Mme Pangon n'a surgi qu'afin de détourner les regards des véritables causes du décès de Rooker; j'ai ouï dire aussi que certains industriels du batik hollandais verraient avec plaisir périliter une industrie devenue française grâce à Marguerite Pangon. Tut cela sera tiré au clair.

Récemment, une pluie de notes malveillantes s'abattit dans la presse, s'indignant que Mme Pangon « refusait le débat », se « réfugiait dans le maquis de la procédure ». Or, si une remise du procès a eu lieu, d'avril à juin, ce n'est fichtre pas la faute de la pauvre artiste calomniée, qui au contraire, bout d'impatience et n'a de cesse qu'on ait balayé les calomnies et les chantages dont elle souffre. Cette remise n'est imputable qu'aux lenteurs du Palais, elle a été décidée d'accord entre les avocats, sans que même Mme Pangon fût mise au courant.

Tous ceux qui connaissent l'œuvre et la vie de Marguerite Pangon savent qu'elle gagnera son procès, que justice sera faite. Mais en attendant ce jour, que de mécomptes n'aura-t-on pas infligés à cette irréprochable artiste ! Ces signataires irréfléchis d'une pétition dirigée contre elle, ce sont des artistes honorables; on les a induits en erreur; et c'est de cette attitude injuste, cruelle, de quelques collègues abusés qu'elle souffre le plus. Elle espère qu'ils viendront d'eux-mêmes lui serrer la main, dès qu'ils auront constaté le vilain bourrage de crâne. Je voudrais que ceux de ces signataires montparnassiens qui me liront aillent rendre visite à Marguerite Pangon. En un quart d'heure, ils seront convaincus. Et je recopie pour leur édification les passages les plus topiques de l'article de Rambosson :

« Ces artistes, que je sais sincères et qui crurent faire acte de défense professionnelle, ont manqué de circonspection et d'esprit juridique. Il n'est pas permis de ternir à la légère une personnalité qui a derrière elle tout un passé de probe labeur et d'art.

« Certains de ceux auxquels je reprochais leur imprudence m'ont répondu : « J'ai signé parce qu'un tel « avait signé. » Or, ils ne se sont pas demandé, ces créateurs auxquels on pourrait jouer le même tour, d'où vient ce croquis non signé ! Qui nous prouve qu'il était bien dans les papiers de M. Rooker ? Dans l'affirmative, à quel titre y était-il ?

« Qu'un enthousiaste disciple d'un des signataires disparaisse demain et qu'on trouve dans ses cartons un dessin exécuté d'après une œuvre de son maître, lui attribuerait-on la paternité de cette œuvre ? Et que dirait alors l'artiste qui contresigna avec tant de désinvolture la condamnation d'un confrère ?

« La vérité, c'est qu'il n'est pas un architecte, par un sculpteur, pas un décorateur en renom, pas un de ceux qui emploient une main-d'œuvre d'exécution, qui ne soit dans le cas d'être basement calomnié. Lorsqu'on élève d'aussi graves accusations que celles qui touchent Mme Pangon, on a le devoir de les appuyer de preuves formelles, autres qu'un vague croqueton trouvé dans les paperasses d'un mort. »

Pinturricchio